

S.I.V.O.S. d'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26/02/18 - 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE D'ARBOIS

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2026

Nombre de délégués en
exercice : 21

Nb de conseillers
présents participants au
vote : 13

Date de convocation :
06/02/2026

PRÉSENTS : Mmes DEPIERRE, BRIOT-GADIOZ,
LAMY, CALONNE, M. MORVAN, M. DUGOIS, Mme
LOUBOUTIN, MM. LABBEZ, BOUSSARDON, Mme
CHARMASSON, MM. PERRIN, LAURENT, Mme
REVERCHON

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRUNIAUX, Mme
PINGAT-CHANEY, M. CREUZOT, Mme POINTELIN,
M. GAUTHIER, Mme DUROCHE, Mme LAVOCAT

ABSENT : M. DUBOZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CHARMASSON

Délibération N° 5 :

Participation 2026 Ecole Saint Just

Chaque année, le comité syndical est appelé à se prononcer sur la participation financière de la Commune pour les enfants du SIVOS scolarisés à l'école Saint Just.

Le coût est annuellement calqué sur le coût de revient d'un enfant scolarisé dans une école publique. La scolarisation est devenue obligatoire pour tous les enfants à compter de 3 ans,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE pour l'année scolaire 2025/2026 la participation du SIVOS aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire privé Saint Just à 559,44 € par enfant scolarisé à l'école primaire et à 1 328,90 € par enfant scolarisé à l'école maternelle et ce, par enfant âgé d'au moins 3 ans, issus des communes membres du SIVOS et scolarisés aux écoles primaire et maternelle St Just.**

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois le 25 février 2026

La Présidente,



Valérie DEPIERRE

La secrétaire de séance

Véronique CHARMASSON